



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

---

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 241 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) intervient.

M. ISLEIFSON, M<sup>mes</sup> NAYLOR, LAMOUREUX et MORLEY-LECOMTE ainsi que M. BUSHIE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>mes</sup> MORLEY-LECOMTE, FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que M. BUSHIE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de sabrer le financement de l'éducation sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M. REDHEAD présente la proposition suivante :

Proposition n° 26 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à financer adéquatement la construction d'un centre aquatique à Thompson

Attendu :

que la fermeture en 2019 de la seule piscine à Thompson a laissé la ville et les collectivités voisines sans centre aquatique;

que la piscine publique la plus proche est située à The Pas, soit à quatre heures de route;

que Thompson n'a eu aucune piscine publique au cours de la période de trois ans qui a suivi la fermeture;

que le 9 mai 2022, soit la veille de la date limite pour déclencher l'élection partielle à Thompson, le gouvernement provincial a enfin annoncé des fonds pour la construction d'un centre aquatique à Thompson;

que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la ville de Thompson ont affecté une somme de 15 millions de dollars — dont 5 millions provenant de la province — à la construction du centre aquatique;

que le coût total du projet s'élève en fait à environ 20 millions de dollars, ce qui signifie que la province n'a pas fourni suffisamment de fonds pour couvrir ce coût;

que ce manque à gagner de 5 millions de dollars compromet le projet;

que la province n'a pas offert de fonds additionnels afin de combler ce manque à gagner;

que la province n'a pas présenté de calendrier pour la construction du centre aquatique,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à financer adéquatement la construction du centre aquatique à Thompson et qu'il présente un calendrier pour sa construction.

Il s'élève un débat.

M. REDHEAD intervient.

MM. WOWCHUK, ALTOMARE, LAMONT, KHAN, MICHALESKI et GUENTER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. WOWCHUK, U. ASAGWARA, M. le *ministre* HELWER et M. LAMONT interviennent. M. MICHALESKI exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 54 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. LAGASSÉ et WIEBE, M<sup>me</sup> COX ainsi que MM. REDHEAD et LAMONT font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la nouvelle première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de le garder en service à des fins de transport actif dans le futur.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets des ministères dans l'enceinte et dans les salles de comité.

(Document parlementaire n° 141)

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield